



14ème législature

Question N° : 63049	De M. Jacques Bompard (Non inscrit - Vaucluse)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse > sécurité des biens et des personnes	Analyse > délinquance et criminalité. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 12/08/2014 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le patriotisme algérien qui se développe en France. Après les différents matchs qu'a disputés l'équipe algérienne contre la Corée du sud et la Russie, les supporters algériens ont pris les grandes rues de plusieurs villes françaises et tout particulièrement les champs-Elysées pour "fêter" leur victoire. La mairie de Toulouse a, quant à elle, été dotée d'un drapeau algérien hissé par les supporters pour remplacer le drapeau tricolore. Il lui demande s'il est tolérable que l'État oublie dans ces cas-là et dans bien d'autres de faire respecter la loi de la République et qu'il laisse progressivement disparaître sa souveraineté. Il lui demande quand le Gouvernement aura la volonté de rendre une application des lois républicaines sans distinctions communautaires.